

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 novembre 2019	N° 2019-731

Convocation du 22 novembre 2019

Aujourd'hui vendredi 29 novembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à M. Serge TOURNERIE
M. Michel VERNEJOU à Mme Andréa KISS
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Vincent FELTESSE
Mme Anne BREZILLON à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Louis DAVID à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Bernard JUNCA à M. Christophe DUPRAT
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Benoît RAUTUREAU
M. Thierry MILLET à M. Guillaume GARRIGUES
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h30
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h30
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h45
Mme Brigitte COLLET à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h00
Mme Christine PEYRE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h30
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
M. Eric AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES à partir de 11h45
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES jusqu'à 11h45
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 12h00
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT à partir de 12h20
M. Jacques MANGON à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 12h20
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 10h45
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h00
M. Jean TOUZEAU à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
M. Jean-François EGRON à Mme Michèle FAORO de 11h00 à 12h00
M. Arnaud DELLU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 novembre 2019	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction des coopérations et partenariats métropolitains	N° 2019-731

Appel à projets national « Continuités cyclables » - Décision - Autorisation

Madame Brigitte TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, Bordeaux Métropole porte une politique ambitieuse pour le développement de l'usage du vélo, notamment à travers son 2^e plan vélo métropolitain approuvé par la délibération n° 2016-722 du Conseil de Métropole du 2 décembre 2016. Ce plan d'actions prévoit notamment de développer un réseau cyclable performant et continu.

Le 13 septembre 2019, Bordeaux Métropole a été désignée lauréate de l'appel à projet national « Continuités cyclables », initié dans le cadre du plan national vélo et visant à financer des projets de résorption de discontinuités cyclables, notamment sur les liaisons domicile-travail.

Une subvention de 691 998 € a ainsi été attribuée à Bordeaux Métropole pour la création de l'ouvrage d'art de franchissement de la rocade A630 pour cycles et tramway, avenue John Fitzgerald Kennedy à Mérignac. Cette opération s'inscrit à la fois dans le cadre du réseau « d'autoroutes du vélo », et dans le cadre du projet d'amélioration de la desserte de la zone aéroportuaire de Bordeaux-Mérignac. Cet ouvrage d'art permettra de créer une liaison directe en mode doux entre le centre de l'agglomération bordelaise et le secteur de Bordeaux Aéroport (Opération d'intérêt métropolitain (OIM)).

Le secteur de l'OIM Bordeaux Aéroport présente en effet des enjeux très forts en matière de mobilité compte-tenu de son développement économique (35 000 emplois aujourd'hui, et 10 000 de plus d'ici 2030) et des aménagements dont il fait l'objet. Le vélo apparaît alors comme l'un des modes à développer en priorité dans un environnement extra-rocade peu propice à l'usage. De nombreux aménagements cyclables ont ainsi été réalisés dans le cadre de l'OIM ces dernières années et d'autres sont en projet. Pour développer définitivement la pratique du vélo dans le secteur et en faire une alternative crédible à la voiture, il est ainsi nécessaire de compléter ces aménagements en cours de liaisons cyclables sécurisées vers le centre de l'agglomération bordelaise.

L'ouvrage supprimera alors l'effet de coupure généré par la rocade et encouragera l'usage du vélo pour des déplacements domicile-travail ou pour réaliser les déplacements dits du « dernier kilomètre » (par exemple depuis ou vers une future station de tramway ou de bus performant).

Le financement ne porte que sur la partie de l'ouvrage dédiée à la piste cyclable et sur ses accès (partage au prorata de l'emprise de la piste sur l'ouvrage). L'objectif de la présente délibération est d'autoriser le Président à encaisser la subvention attribuée selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Financeurs	Montant en €	%
Etat – Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF)	691 998 €	20 %
Bordeaux Métropole	2 823 456 €	80 %
TOTAL HT	3 515 454 €	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2016-7 du 22 janvier 2016 relative à la stratégie métropolitaine pour les mobilités,

VU la délibération n° 2016-722 du 2 décembre 2016 relative au 2ème plan vélo métropolitain 2017-2020,

VU la délibération n° 2019-9 du 25 janvier 2019 relative au projet d'amélioration de la desserte en transports en commun de la zone aéroportuaire,

VU la délibération n° 2019-461 du 12 juillet 2019 relative au bilan à mi-parcours du 2ème plan vélo métropolitain 2017-2020 et lancement du projet « d'autoroutes du vélo »,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de la Métropole à encaisser la subvention attribuée par l'État pour la réalisation de l'ouvrage d'art de franchissement cycles et tramway de la rocade,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les dispositions ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre les mesures nécessaires à leur application

Article 2 : d'imputer la recette correspondante sur le budget principal des exercices en cours et suivants au chapitre 13, compte 1321, fonction 87.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 novembre 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 DÉCEMBRE 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 3 DÉCEMBRE 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Brigitte TERRAZA</p>
---	---